

Règlement intérieur de l'association Réagir à l'usage des adhérent

1. Je soussigné(e) Mr/Mme/Melle
demeurant à déclare
vouloir soutenir les actions engagées par l'association REAGIR en qualité d'adhérent à partir
de ce jour soit le 2017.
2. Seul le bureau de l'association REAGIR pourra valider mon adhésion, après règlement d'une
cotisation fixée par l'assemblée générale.
3. Je participe aux actions de l'association selon mes disponibilités ci-après mentionnées, auprès
des personnes résidant la zone géographique desservie par l'Association (Communes de la
vallée de Montmorency et du Parisis) qui me sont désignées par un membre du bureau.

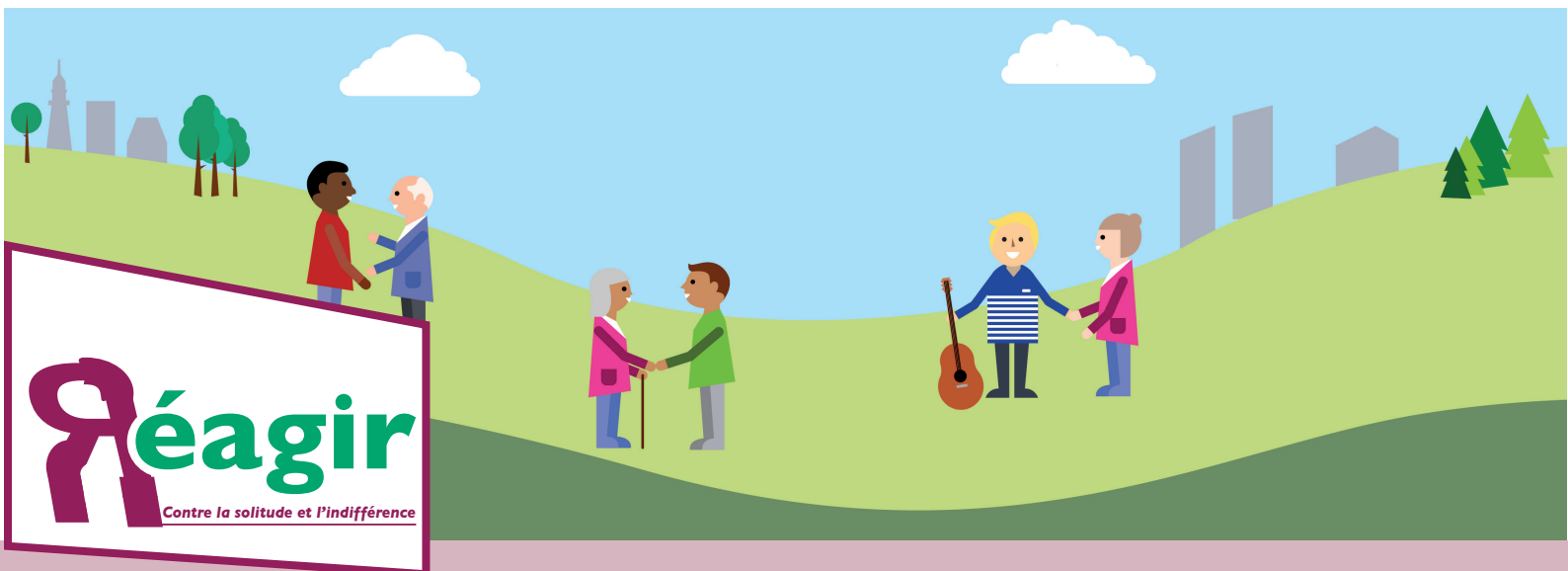
Disponibilités:

Jours :

Heures :

4. Toute première visite m'est obligatoirement confiée par un membre du bureau.
5. L'action de l'Association ne doit pas porter préjudice aux emplois rémunérés, mais au
contraire aider à les développer. En particulier elle ne concurrence pas les organismes du
secteur social ou du secteur marchand, dont elle peut en revanche précéder ou compléter
les actions.

Ainsi, pour toute tâche demandée par la personne visitée et ne faisant pas partie des actions
habituelles de l'association REAGIR (visites, accompagnement aux petits déplacements, dé-
marches administratives, petits services à domicile), je serai dans l'obligation de demander
l'autorisation préalable au bureau de l'association REAGIR avant de l'exécuter.



6. Par la signature de ce règlement intérieur, je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association REAGIR, notamment les articles 6 et 7 portant sur le rôle des membres actifs et leurs limites d'intervention.
7. Durant toute la durée de mon engagement vis-à-vis de l'association REAGIR, je représenterai cette association avec la meilleure image possible. Je m'engage à faire preuve d'une parfaite discrétion et de respect envers les personnes visitées.
8. Lors d'une mission, je m'engage à me rendre seul(e) chez la personne visitée, sans présence d'une personne étrangère à l'association REAGIR ou d'un animal domestique. En cas de besoin d'une personne supplémentaire, je ne ferai appel qu'à des personnes adhérentes de l'association REAGIR, après en avoir expressément avisé un membre du bureau.
9. Je m'engage auprès de la personne visitée à ne lui demander aucun argent, salaire, legs ou procuration bancaire ou postale. En aucun cas je ne dois accepter de double de clef.
10. Je m'engage à n'effectuer aucun soin médical, même à la demande de la personne visitée, si non seule ma responsabilité serait engagée.
11. L'association REAGIR m'autorise à gérer moi-même avec les personnes visitées qui me seront confiées l'organisation de mon planning selon leurs besoins et mes disponibilités.
12. Les frais engendrés par mes interventions sont remboursés par l'Association comme suit:

Les frais de déplacement à l'aide de mon véhicule personnel et suivant la puissance du dit véhicule ou mes frais de transports urbains sur présentation des justificatifs.
13. Je rédige une fiche d'activité mensuelle ou trimestrielle, faisant état de mes visites et de mes déplacements. Cette fiche est notamment nécessaire au remboursement de mes frais.

Fait à EAUBONNE en 2 exemplaires,

le2017

L'adhérent

Le Président ou un membre du bureau